Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602319-20251216-CMDU161225009-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 10 décembre 2025

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, J.-S. ALLIOU, G. LE DERRIEN, S. MENAHEZE, L. POUHAUT, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : C. KERGOAT, C. LE GALL, S. HERVÉ, T. VIEILLE-CESSAY

Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres absents : 4
Procurations : 3
Votants : 26

Christian KERGAOT a donné pouvoir à Michel LIZANO
Cédric LE GALL a donné pouvoir à Daniel BERTHO
Thaddée VIEILLE-CESSAY a donné pouvoir à Laurence POUHAUT

Yannick DERIAN a été élu secrétaire de séance.

9 - BUDGET GENERAL : Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur Eric ANDRIEU, adjoint délégué aux finances, propose de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie mise en place depuis le 01/01/2021, selon les conditions ci-dessous :

- ✓ Objet : ligne de trésorerie
- ✓ Montant : 200 000 € (Tirages & remboursements minimums de 5 000 €)
- ✓ Durée : 1 an renouvelable
- ✓ Intérêts payables trimestriellement
- ✓ Taux d'intérêt : Index EURIBOR 3 mois + 1,380 % (+ 1.258% en 2025). Index octobre 2025 = 2.034 %, soit un taux variable de 3.414 % (taux flooré le jour de l'édition du contrat).
- ✓ Commission d'engagement : NEANT
- ✓ Commission de non utilisation : NEANT
- ✓ Frais de renouvellement : 0,20 %

Cette proposition n'ayant pas fait l'objet de remarque particulière lors de la commission finances du 1er décembre 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- s'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires ;
- autorise madame le maire ou son représentant à signer la convention avec le Crédit Agricole ;
- autorise madame le maire ou son représentant à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et à réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 17 décembre 2025
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC